

Décret n° 2000-829 du 29 août 2000 modifiant le décret n° 91-936 du 19 septembre 1991 portant statuts particuliers des personnels ouvriers, des blanchisseurs et des conducteurs ambulanciers de l'Assistance publique - hôpitaux de Paris et le décret n° 93-145 du 3 février 1993 portant statuts particuliers des personnels techniques de l'Assistance publique - hôpitaux de Paris

29/08/2000

Le présent décret fait bénéficier aux personnels des filières ouvrière et technique de l'Assistance publique hôpitaux de Paris, des mesures prévues pour les trois fonctions publiques: de nouvelles perspectives de carrière ouvertes aux fonctionnaires appartenant aux corps ou cadre d'emploi de catégorie C et D.